

## COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>DCM20150414.3</b></p>	<p align="center"><b>Séance du 14 avril 2015 à 18h30</b></p> <p>L'an deux-mille-quinze le quatorze le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire d'avril (Art. L2122-17 CGCT).</p> <p><b>NOTA</b> M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 avril 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 3 avril 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<u>Etaient présents</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. ..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

**OBJET : MODIFICATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu :

- les articles L.2123-20-1 et suivants du Code Général des Collectivités locales,
- la strate de la Seloncourt en nombre d'habitants compris entre 3500 et 9999 habitants,
- les articles L.2123-24-1 et R.2123.-23 du Code précité,
- les délégations de fonctions données par arrêté du 4 avril 2014 à 8 adjoints et 4 conseillers municipaux ;
- la délibération en date du 22 avril 2014 fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux,
- l'arrêté en date du 29 octobre 2015 portant retrait de délégation d'une conseillère municipale,

Considérant la décision du Maire et des Adjoints de réduire leurs indemnités, il convient de modifier le taux des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Le taux des conseillers délégués reste inchangé.

M. le Premier Adjoint propose les taux suivants, selon l'indice brut de référence 1015 :

NOM	FONCTION	TAUX validés CM 22 04 2014	TAUX proposés CM 14 04 2015
Irène THARIN	Maire	51%	<b>48.45%</b>
Daniel BUCHWALDER	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
Françoise PAICHEUR	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
Michel GANZER	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
Maryline CHALOT	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
Jean-Claude PERROT	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
Catherine BLAISE	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
René RIGOULOT	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
Magali ZIETEK	Adjoint	19.5%	<b>18.5%</b>
Jean-Marc ROBERT	Conseiller municipal délégué	6%	<b>6%</b>
Michel LANOID	Conseiller municipal délégué	6%	<b>6%</b>
Jean FORESTI	Conseiller municipal délégué	6%	<b>6%</b>

La Commission Finances, réunie le 2 avril 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par .....

- décide d'attribuer au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués les indemnités précisées ci-dessus ;
- accepte le versement avec une validité à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 ;
- autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 avril 2015

**Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint,  
Daniel BUCHWALDER**